



Changement de nom de famille

Par **NoName**, le **31/03/2011** à **16:21**

Bonjour,

Je suis née avec le nom de ma mère X.

Le conjoint de ma mère, qui n'est pas mon père, m'a reconnu (ils n'étaient pas mariés).

Ils ont eu un autre enfant (hors mariage), qui est ma sœur, qui est née avec le nom de son père Y.

Ma mère et son conjoint se sont mariés, je porte donc actuellement le nom Y.

Ils ont eu un autre enfant, cette fois ci issu du mariage né Y.

Ma mère et son mari ont divorcés. Elle a gardé le nom Y comme nom d'usage pour avoir le même que ses 3 enfants.

J'aimerais donc savoir, s'il est possible que je reprenne le nom de jeune fille, X, de ma mère ?

Merci de votre réponse, j'espère ne pas avoir été trop brouillon dans mes explications. Pour toutes précisions n'hésitez pas à me contacter.

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **16:45**

Sauf à faire supprimer la reconnaissance de votre père (action au TGI, avocat obligatoire), vous ne pouvez pas prendre le nom de votre mère, si aujourd'hui vous avez le nom de votre père.